

## Interprétations au Règlement officiel FIBA 2022

### Liste des modifications principales

### publiées entre septembre 2022 et juin 2023

#### GENERALITES

- Précisions systématiques sur le non-alignement des joueurs sur certains lancers-francs, donnée manquante dans les explications des sanctions de nombreux articles
- Regroupement d'articles similaires en traitant les différents cas ( a), b), c),...) dans le même article.

#### PRINCIPAUX AJOUTS OU PRINCIPALES MODIFICATIONS D'ARTICLES

- Joueurs blessés ou pas sur la liste des joueurs assis sur le banc d'équipe : doivent obligatoirement faire partie des 8 personnes autorisées (7-3, 7-4)
- Faute sur tir après le signal de fin de période : faute ignorée sauf si antisportive (8-6)
- Pas d'arrêt du chrono si le panier traverse le panier à 2'02'' dans le dernier quart-temps, même si la remise en jeu n'a pas eu lieu avant que 2'00'' soit affiché (16-14).
- Pas de faute technique si l'arbitre ne montre pas le geste de franchissement de ligne dans les 2 dernières minutes (17-6)
- Lancer délibérément le ballon contre le panier : ne compte pas pour un dribble sauf si le ballon tombe au sol entre les 2 contrôles du ballon (24-3/4/5)
- La règle de non-charge ne s'applique pas et faute offensive possible si un attaquant percute en l'air un défenseur qui saute également verticalement depuis une position située à l'intérieur du demi-cercle de non-charge (33-10)
- Fautes de remise en jeu : lieu de remise en jeu au lieu de la faute sur le terrain et toujours 1LF sauf si faute antisportive (34-1 à 9)
- Double faute : même catégorie de faute et jamais de lancer-franc, même si action de tir ou plus de 4 fautes d'équipe (35-1)
- Faute technique de banc quand un entraîneur-joueur est sur le terrain : faute enregistrée à l'entraîneur joueur, même s'il y avait un aide-entraîneur enregistré sur la feuille de marque
- Faute technique pendant un intervalle à un entraîneur joueur ou un remplaçant : enregistrer la **faute au compte du joueur, tandis qu'une FT de toute autre personne du banc pendant un intervalle** doit être enregistrée au compte de l'entraîneur principal
- Faute antisportive sur un joueur qui progresse vers le panier : s'applique indépendamment du lieu de la faute et quel que soit le moment de la rencontre, même sur un joueur sur le point de recevoir une passe venant de l'arrière ou tentant d'intercepter. (37-2 à 5)
- Faute antisportive sur un joueur qui progresse vers le panier : ne s'applique pas si le ballon n'a pas encore été lâché sur la passe de contre-attaque (37-6).
- Faute disqualifiante : concerne aussi les agissements envers le commissaire, la table de marque et les spectateurs. (38-7)
- Si une faute à lieu pendant un ballon mort ou avant que la remise en jeu a été faite, 14 ou 24 secondes sur la remise en jeu qui s'en suivra selon qu'elle a lieu en zone avant ou en zone arrière (42-22)

- Double violation sur lancers-francs : situation d'entre-deux même si il y a violation du tireur et d'un rebondeur adverse (43-4)
- Lancers-francs : les joueurs non positionnés dans les espaces de rebond doivent rester au-delà de la ligne à 3 points et derrière la ligne de lancers-francs prolongée (43-1)
- En cas d'erreur rectifiable, les lancers-francs oubliés doivent être tirés par le remplaçant du tireur s'il a été remplacé et que le chronomètre de jeu n'a pas tourné (44-14/15)
- Les arbitres doivent procéder au revisionnage vidéo au plus tard à la première opportunité : jeu arrêté avec ballon mort et chronomètre de jeu arrêté. S'ils ne l'arrêtent pas lors d'un panier marqué, ils peuvent arrêter le jeu à la première occasion sans désavantager aucune des deux équipes (F.2-4)
  - ex : pour la valeur d'un panier marqué à tout moment du match (F.4.3) :
    - Arrêt du jeu immédiat par les arbitres avant que le ballon soit vivant pour la remise en jeu,
    - à la 1<sup>ère</sup> faute,
    - à la première violation,
    - au 1<sup>er</sup> panier marqué avec temps-mort demandé par la défense, ...
    - Au-delà de cette limite, la décision initiale doit être maintenue (F.4.3)
  - ex : pour savoir dans les 2 dernières minutes du match, sur un tir réussi, si le ballon a été lâché avant ou après le signal du chronomètre des tirs (F.3.1) :
    - Arrêt du jeu immédiat par les arbitres avant que le ballon soit vivant pour la remise en jeu,
    - Au 1<sup>er</sup> arrêt de jeu après la remise en jeu, et avant que le ballon redevienne vivant
    - Au-delà de cette limite, la décision initiale doit être maintenue (F.4.3)
- Les actes de violence non sifflés peuvent être revisionnés immédiatement après un panier marqué ou au premier ballon mort/chrono de jeu arrêté. Si l'acte de violence est confirmé, la sanction doit être appliquée et traitée comme pour les situations spéciales, à savoir comme si la faute initialement non sifflée s'était produite pendant la période de ballon mort en cours (exemples F4.17/8/19/20/21/22/23/24).
- Les actes de violence passés et repérés en vidéo, et les réparations en cours ou prévues au moment de l'arrêt de jeu qui a occasionné le revisionnage vidéo, doivent être sanctionnés et réparés dans l'ordre où ils se sont produits (F-3.3.20-21-22)
- Les situations de jeu revisionnables avec le système de revisionnage vidéo instantané peuvent être challengées une seule fois dans la rencontre par l'entraîneur principal si l'arbitre n'a pas utilisé l'IRS de lui-même. Le délai de challenge est permis jusqu'à ce que le ballon soit vivant après le premier arrêt de jeu avec chrono arrêté. Le jeu peut être arrêté par l'arbitre pour procéder au challenge s'il ne défavorise aucune équipe (F-4.1-22)